



Service de l'aménagement et de l'urbanisme
158, rue Soucy, 2^e étage
Matane (Québec) G4W 2E3

Téléphone : 418-562-6734
Télécopieur : 418-562-7265
Courriel : mrcdelamatanie@lamatanie.ca

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR (2016-2020)

Année 2017

MRC DE LA MATANIE



Mai 2018

Faits saillants



La quantité de matières recyclables de la collecte sélective résidentielle récupérées par habitant en 2017 s'est élevée à 89 kg, soit une augmentation de 3 kg par habitant par rapport à l'année 2016. La quantité totale de matières recyclables récupérées a augmenté d'environ 1% malgré une baisse de près de 2% de la population en 2017;



Le taux de détournement de l'enfouissement des gros rebuts issus de la collecte des encombrants a été de 20% en 2017;



Près de 50 tonnes de matières organiques putrescibles ont été détournées de l'enfouissement grâce au programme de récupération alimentaire existant entre la Cuisine collective de la région de Matane et la plupart des supermarchés du territoire;



La création des maillages entre entreprises visant, entre autres, à assurer l'échange de matières a permis de détourner de l'enfouissement l'équivalent de près de 1 000 tonnes de matières résiduelles;



Le nombre de visites reçues à l'écocentre a été de près de 8 800, soit plus de 3% par rapport à l'année 2016. En excluant les résidus de béton et d'asphalte, plus de 1 800 tonnes de diverses matières apportées à l'écocentre ont été mises en valeur ou acheminées vers d'autres récupérateurs pour être mises en valeur. Le taux de mise en valeur des matières reçues a été de près de 87% en 2017;



La quantité totale de matières résiduelles éliminées par habitant pour l'année 2017 a été de 614 kg, un nombre bien en deçà des 700 kg définis dans le premier plan d'action de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Tableaux des activités prévues et leur niveau d'avancement

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
1	Concerter avec les acteurs concernés par la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage du milieu agricole.	Rencontrer les différents acteurs potentiels avant l'implantation de la collecte des plastiques d'ensilage.	MRC de La Matanie	2016	Réalisé.	
2	Planter un service de collecte à la ferme des plastiques d'ensilage ou faire en sorte que les entreprises agricoles détiennent un contrat de collecte et de récupération des plastiques d'ensilage.	Collecter et récupérer d'ici 2020 80% des résidus de plastiques d'ensilage générés par les entreprises agricoles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	- De l'automne 2016 à décembre 2017, 21 rouleaux de 50 sacs (par rouleau) pour le dépôt des plastiques d'ensilage ont été achetés par les producteurs agricoles et la MRC. - En supposant que tous les sacs achetés aient été utilisés et qu'un sac soit capable de contenir l'équivalent de plastiques d'ensilage de 25 balles de foin et que le poids de plastiques d'ensilage pour recouvrir une balle de foin soit d'un kilogramme, la quantité de plastiques d'ensilage récupérés en 2017 a été de 26,25 tonnes, soit 57% de la quantité totale estimée de plastiques d'ensilage générés dans la MRC.	L'objectif en 2017 était de récupérer 30% des plastiques d'ensilage du milieu agricole.
3	Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés.	Recycler 100% des boues d'épuration des étangs d'eaux usées dès 2018.	Municipalités	2016-2020	Aucun étang d'épuration d'eaux usées n'a été vidangé en 2017.	
4	Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées et utiliser un outil logiciel de suivi des vidanges avec fonction de géolocalisation.	Augmenter la récupération des eaux usées des résidences isolées et assurer le suivi de la vidange de ces eaux dans toutes les municipalités de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	En 2017, 95% des installations d'eaux usées des résidences isolées, dont la vidange était prévue, ont été vidangées. Les eaux usées sont traitées pour être recyclées en restauration de sols (carrières et sablières).	
5	Exiger des utilisateurs des chalets du TNO de Rivière-Bonjour de fournir une preuve de vidange de leurs installations septiques.	S'assurer que les eaux usées des résidences isolées des terres publiques sont collectées et traitées.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
6	Convenir d'une entente avec deux intervenants majeurs du TNO de Rivière-Bonjour, localisés aux deux entrées les plus fréquentées, en vue de mettre en place des conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire.	Fournir des lieux dépôt de matières résiduelles aux résidents du territoire non organique terrestre de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	Une entente a été convenue, en 2017, avec un opérateur ayant ses activités sur le territoire non organisé pour la desserte du secteur couvert par celui-ci. Ainsi, 33 tonnes de matières recyclables ont été déposées et acheminées vers un centre de tri et 64 tonnes de déchets ont été déposés dans les conteneurs mis en place.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
7	Soutenir financièrement les organismes en GMR en vue d'améliorer l'offre de services de collecte et de récupération de matières résiduelles.	Cette mesure vise à augmenter la récupération des encombrants et du textile et à abandonner, à terme, la collecte des gros rebuts dans les municipalités et à fournir seulement un service de collecte sur appel.	Ville de Matane MRC de La Matanie	2016-2020	La Ville de Matane a subventionné en 2017 à hauteur de près de 23 000 dollars la principale ressourcerie de la MRC. Celle-ci contribuait grandement au réemploi d'électroménagers, de matériels électroniques, de textiles, de meubles et de bien d'autres menus articles.	
8	Faire du principe des 3RV une priorité régionale en vue de soutenir financièrement tout projet d'une entreprise d'économie sociale et solidaire qui vise à réduire à la source, à réutiliser et à recycler diverses catégories de matières résiduelles.	Cette mesure vise à promouvoir le principe des 3RV-E en vue d'encourager la réduction à la source et d'augmenter le réemploi et le recyclage de matières résiduelles, tout en diminuant leur enfouissement sur le territoire, et à contribuer à la mise en place d'un réseau de réemploi dans la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	- Un projet d'un montant de 8 800 dollars visant à réduire le gaspillage des aliments potentiellement dangereux a été financé par la MRC à travers le Fonds du développement des territoires; - La Ville de Matane a financé, à travers son fonds vert, deux projets visant à récupérer et à recycler des matières organiques putrescibles dans deux ICI de son territoire pour un montant de près de 6 000 dollars.	En 2017, environ 15000 \$ ont servi à financer des projets de recyclage des matières organiques putrescibles.
9	Maintenir la collecte annuelle/bisannuelle des encombrants et exiger la récupération des matières récupérables.	Cette mesure vise à récupérer 80% des encombrants collectés au cours des collectes de gros rebuts d'ici 2020.	Municipalités	2016-2020	Près d'une centaine de tonnes d'encombrants ont été détournés de l'enfouissement en 2017. Ce qui représente environ 20% des gros rebuts collectés. Matane et Saint-Ulric sont les seules municipalités à exiger le tri des encombrants.	
10	Maintenir et améliorer les services de collecte des matières recyclables assimilables à la collecte sélective du milieu résidentiel et des petits ICI.	Récupérer 70% du papier et carton et 60% du verre, du métal et du plastique récupérable de la collecte sélective d'ici 2020.	Municipalités	2016-2020	- En 2017, la quantité de matières recyclables de la collecte sélective récupérées a été de 1 862 tonnes environ, soit une augmentation de près de 1% par rapport à l'année 2016; - Les quantités récupérées par catégorie de matières ne sont pas connues.	Le taux de rejet de matières recyclables a été de 7.4%
11	Adopter et modifier la réglementation municipale relative à la gestion des matières résiduelles pour :	Cette mesure vise à adapter la réglementation municipale et à responsabiliser davantage les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles	Municipalités	2018	-	
	- interdire le dépôt dans le bac à déchets du bois, du papier, du carton, des RDD, des résidus verts et alimentaires.					
	- exiger le tri ou l'acheminement des résidus CRD vers un centre de tri.			2017	Mesure reportée à 2019.	
	- interdire l'enfouissement des résidus CRD au LET de Matane.			2018	-	
- exiger des ICI non desservis par la collecte municipale de transmettre aux Municipalités une copie de leur contrat de collecte de matières résiduelles.			2017	Mesure reportée à 2019.		

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
MATIÈRES RÉSIDUELLES (COLLECTE ET SERVICES)						
12	Contribuer à l'établissement de partenariats de distribution de surplus de produits alimentaires entre les supermarchés et les organismes d'économie solidaire visant à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaires de certaines couches de la population.	Cette mesure vise à réduire le gaspillage alimentaire tout en assurant la sécurité alimentaire d'une partie de la population.	MRC de La Matanie	2016-2020	Le projet financé par la MRC, énoncé à la mesure 8, a permis la récupération, sous diverses formes, de près de 51 tonnes de denrées alimentaires, soit 98% des denrées collectées dans les divers supermarchés du territoire.	
13	Inciter les organisateurs d'un événement réunissant un grand nombre de gens à mettre en place, pour toute la durée de l'évènement, des contenants à trois voies pour le dépôt de matières résiduelles.	Augmenter la récupération de matières recyclables et organiques	Municipalités	2018-2020	Mesure reportée à 2018.	
14	Renouveler les bacs de recyclage et de déchets dans les aires publiques et en équiper les nouveaux lieux publics.	Rendre disponibles des équipements de récupération dans toutes les aires publiques du territoire.	Municipalités	2016-2020	Contrairement à 2016, aucun équipement n'a été ajouté ou remplacé dans les aires publiques municipales en 2017.	
15	Traiter les résidus en provenance des ICI au futur centre de traitement des matières organiques putrescibles.	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Matane	2019-2020	-	
16	Maintenir les opérations d'exploitation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement.	Cette activité vise à augmenter le nombre de visites et la quantité de matières récupérées à l'écocentre pour des fins de mise en valeur.	Ville de Matane	2016-2020	- Le nombre de visites reçues à l'écocentre pour l'année 2017 a été de 8 796; une augmentation d'un peu plus de 3% par rapport à 2016. Le nombre de visites effectuées par les particuliers a augmenté de près de 5%; - Un total de 1 831 tonnes de matières diverses (excluant les résidus de béton et d'asphalte) ont été récupérées à l'écocentre pour des fins de mise en valeur; - En 2017, 12 864 tonnes de matières résiduelles provenant des différents secteurs ont été enfouies au LET de Matane, soit une augmentation de près d'une centaine de tonnes par rapport à l'année 2016.	Le taux de mise en valeur ou d'acheminement aux fins de mise en valeur a été de près de 87% à l'écocentre en 2017.

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES						
17	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI afin de mieux cibler les interventions.	Produire à l'échelle régionale les données sur la composition des matières résiduelles générées par les secteurs résidentiel et des ICI.	Municipalités MRC de La Matanie	2016-2020	Mesure reportée à l'année 2018.	
18	Réaliser un sondage préalable à la mise en place du programme de récupération des plastiques d'ensilage auprès des producteurs agricoles et diffuser les résultats auprès des acteurs concernés.	Compléter l'estimation de la quantité de résidus de plastiques d'ensilage générés dans les fermes.	MRC de La Matanie	2016	Réalisé.	
19	- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques putrescibles par biométhanisation. - Décider du choix de traitement des matières organiques putrescibles et modifier le PGMR, le cas échéant.	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Matane MRC de La Matanie	2017	Réalisé.	
20	Étudier la possibilité d'établir un réseau local de réemploi de matières résiduelles (économie circulaire).	Cette mesure vise à identifier et à créer des symbioses et maillages entre entreprises dans une démarche de mise en place, à plus long terme, d'échanges synergiques de matières résiduelles, entre autres.	SADC-Matane Ville de Matane MRC de La Matanie	2016-2018	- Différents acteurs impliqués dans la transition vers l'économie circulaire en Matanie ont lancé la structure "Synergie Matanie", financée par RECYC-QUÉBEC, la Ville de Matane et la MRC de La Matanie, en vue de créer des maillages entre industries, commerces et institutions (ICI); - En 2017, 27 synergies ont été identifiées, dont 8 sont réalisées, 14 en développement et 5 écartées; - Quarante-trois (43) ICI participent aux synergies; - Les différents maillages entre ICI ont permis d'éviter: <ul style="list-style-type: none"> • l'émission d'environ 1 185 tonnes de CO₂; • l'achat de plus de 45 000 dollars de matières neuves; • un coût d'enfouissement de près de 120 000 dollars, équivalent au détournement de près de 990 tonnes de matières résiduelles (en considérant le coût d'enfouissement à la tonne au LET de Matane en 2017 et en posant l'hypothèse que les matières détournées auraient été complètement enfouies au LET); - Différentes études ont été réalisées en vue de concrétiser des synergies et de réduire l'enfouissement de matières résiduelles sur le territoire.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET INFRASTRUCTURES						
21	Faire de la veille des technologies et procédés de recyclage du polystyrène en vue d'une éventuelle récupération dans le bac de recyclage (plastique # 6).	Cette mesure vise à trouver des solutions de mise en valeur pour le plastique numéro 6.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
22	Encourager l'implantation d'une collecte municipale ou la mise en place d'un point de dépôt municipal des RDD et assimilables tels les piles, les batteries et les résidus de TIC.	Augmenter la récupération des matières qui ne font pas l'objet de collecte par les municipalités.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	Aucune demande n'a été reçue en 2017.	
No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
23	Informé et sensibiliser les gestionnaires d'ICI sur les mesures d'une saine gestion des matières résiduelles.	Cette mesure vise à augmenter les performances de récupération des matières résiduelles au sein des ICI.	MRC de La Matanie	2016-2020	Une dizaine de gestionnaires d'industries, de commerces et d'institutions (ICI) ont été contactés pour être sensibilisés sur les actions à mettre en œuvre en vue d'améliorer la gestion des matières résiduelles au sein de leur établissement.	Peu de gestionnaires sont intéressés.
24	Fournir un service-conseil personnalisé aux ICI en vue de les aider à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.	Fournir de l'assistance technique aux petits ICI dans la recherche de solutions de valorisation de leurs matières résiduelles.	MRC de La Matanie Ville de Matane	2016-2020	Aucune demande n'a été reçue en 2017.	
25	Mettre en œuvre des activités de reconnaissance des ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles.	Souligner les actions des ICI qui contribuent à réduire, à réutiliser et à recycler leurs matières résiduelles et faire connaître ces actions dans toute la communauté.	MRC de La Matanie	2016-2020	- Un gestionnaire d'une entreprise a adhéré au programme de reconnaissance de la MRC (<i>ICI: moins de déchets</i>) qui vise à encourager les gestionnaires d'ICI à adopter des mesures visant à réduire les quantités de matières résiduelles produites dans son établissement et à améliorer le taux de récupération des matières recyclables.	
26	Inciter les conseils municipaux à réduire l'utilisation du papier au cours de leurs rencontres (« Conseil sans papier »).	Cette mesure vise à réduire l'utilisation du papier dans les réunions de conseils municipaux.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	La Ville de Matane et La MRC de La Matanie ont adopté depuis plusieurs années la formule du "Conseil sans papier". La sensibilisation à l'adoption de cette formule continue pour les autres municipalités.	
27	Sensibiliser et informer les gestionnaires d'épiceries et de supermarchés sur le gaspillage alimentaire et les moyens d'y remédier.	Cette mesure vise à réduire le gaspillage alimentaire et à diminuer l'élimination des matières organiques putrescibles.	MRC de La Matanie	2016-2017	En continu.	
28	Élaborer et diffuser des dépliants sur le tri des résidus de CRD notamment au cours de l'émission par les municipalités des permis de construction, de rénovation et de démolition.	Cette mesure vise à acheminer 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du bâtiment vers un centre de tri.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2018	- Un dépliant d'information sur la localisation des lieux de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) a été préparé et est disponible sur le site Web de la MRC. Ce dépliant est fourni à chaque demandeur de permis de construction, de rénovation et de démolition.	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
29	Promouvoir auprès des entreprises de construction le nouveau service de tri des résidus de CRD disponible dans la MRC.	Cette mesure vise à acheminer 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du bâtiment vers un centre de tri.	MRC de La Matanie	2016-2017	Service de tri mis en place. La quantité de résidus de CRD acheminés et valorisés au centre de tri pour 2017 n'est pas disponible au moment de la rédaction du rapport.	
30	Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO de Rivière-Bonjour de l'emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles.	Faire connaître les lieux de dépôt de matières résiduelles sur le TNO terrestre de la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2018	Les utilisateurs du secteur est du territoire non organisé de Rivière-Bonjour ont été informés de la mise à leur disposition des conteneurs de dépôt de matières résiduelles.	
31	Informier et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d'ensilage.	Sensibiliser et informer tous les producteurs agricoles concernés de la mise en place de la collecte et de la récupération des résidus de plastiques d'ensilage.	MRC de La Matanie	2016-2018	En 2017, près de la moitié des producteurs agricoles concernés par la collecte des plastiques agricoles ont été sensibilisés directement et ont reçu un dépliant spécialement préparé pour expliquer la procédure de collecte.	
32	Renforcer et améliorer les campagnes d'été d'information et de sensibilisation à la récupération des matières résiduelles.	Augmenter la récupération des diverses catégories de matières résiduelles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	<ul style="list-style-type: none"> - En 2017, les occupants de 491 résidences, localisées dans sept (7) municipalités de la MRC (Saint-Ulric, Grosses-Roches, Les Méchins, Sainte-Félicité, Saint-Léandre, Saint-Adelme et Saint-Jean-de-Cherbourg), ont été sensibilisés à travers ces activités de sensibilisation de porte en porte; - Un total de 419 bacs bleu (recyclage) ont été inspectés dans les mêmes municipalités en vue d'évaluer la qualité des matières récupérables qui ont y ont été déposées. Les principaux manquements constatés sont relativement mineurs: contenants non rincés dans les bacs; - Une tournée des bacs de recyclage a été réalisée dans diverses rues de différents secteurs de la ville de Matane; - Trente-huit (38) classes de dix (10) écoles de la Commission scolaire des Mont-et-Marées, totalisant six cent trente-quatre (634) élèves, trois camps de jour et une garderie ont été visités et les jeunes sensibilisés par les écopatrouilleuses de la Ville de Matane. Différentes approches ont été utilisées pour les atteindre: ateliers, jeux de tri, pièces de théâtre, etc. - La sensibilisation à une bonne gestion des matières résiduelles a également été effectuée au cours de plusieurs événements festifs de l'été. Il est toutefois difficile d'évaluer le nombre de personnes touchées. 	

No	Activité ou mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION						
33	Faire connaître l'existence des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	Augmenter la récupération des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.	MRC de La Matanie	2016-2020	- Diverses affiches et capsules ont été préparées et diffusées à la radio (30 diffusions dans les heures de pointe), publiées dans le principal journal du territoire. Les messages portaient notamment sur le recyclage, le compostage domestique et la localisation des points de dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD). Des publicités électroniques ont également été conçues et mises en ligne sur un média régional (plus de 35 000 affichages de la publicité et un peu plus de 10 000 vues); - En collaboration avec la MRC de Rimouski-Neigette, la Ville de Rimouski, la Ville de Matane, la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Mitis et de La Matapédia, la MRC de La Matanie a participé aux activités de la semaine québécoise de réduction des déchets. Un cahier spécial, traitant des thématiques en lien avec la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, a été préparé et publié dans les divers journaux régionaux et dans toutes les MRC partenaires.	
34	Promouvoir le programme de subvention à l'achat de couches lavables de la Ville de Matane et inciter les autres municipalités à mettre en place un programme similaire.	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.	MRC de La Matanie Municipalités	2016-2020	Le début de la mise en œuvre de cette mesure est reporté.	
35	Réaliser un suivi conjoint des mesures de réduction des matières résiduelles enfouies au LET de Matane entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie.	Cette mesure vise à assurer la cohérence des actions de réduction de matières résiduelles entreprises par les deux MRC puisque la MRC de La Haute-Gaspésie élimine ses déchets au LET de Matane.	MRC de La Matanie	2016-2020	Aucune rencontre n'a été organisée en 2017.	
36	Produire et diffuser un bilan annuel par municipalité relatif à la gestion des matières résiduelles.	Évaluer la performance des municipalités en termes de récupération de matières recyclables et d'élimination de déchets par habitant afin de mieux orienter les activités de sensibilisation.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	
37	Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	Rendre publiques les résultats des mesures et actions entreprises par les municipalités et la MRC.	MRC de La Matanie	2016-2020	En continu.	

Annexe

Liste des municipalités locales de la MRC de La Matanie

Code	Municipalité	Coordonnées	Désignation	Secteur	Population	Superficie (km ²)
08080	Baie-des-Sables	20, du Couvent C.P. 39 Baie-des-Sables, G0J 1C0 Téléphone : (418) 772-6218	Municipalité	Rural	609	65,04
08073	Saint-Ulric	128, avenue Ulric Tessier Saint-Ulric, G0J 3H0 Téléphone : (418) 737-4341	Municipalité	Rural	1 558	120,20
08065	Saint-Léandre	2005, rue de l'Église, Saint-Léandre, G0J 2V0 Téléphone : (418) 737-4973	Paroisse	Rural	391	104,26
08040	Sainte-Paule	191, de l'Église Sainte-Paule, G0J 3C0 Téléphone : (418) 737-4296	Municipalité	Rural	222	84,22
08053	Matane	230, Saint-Jérôme Matane, G4W 3A2 Téléphone : (418) 562-2333	Ville	Semi-urbain	13 939	195,64
08035	Saint-René-de-Matane	178, avenue Saint-René Saint-René-de-Matane, C.P. 58, G0J 3E0 Téléphone : (418) 224-3306	Municipalité	Rural	1 073	255,70
08023	Sainte-Félicité	192, rue Saint-Joseph Sainte-Félicité, C.P. 9, G0J 2K0 Téléphone : (418) 733-4628	Municipalité	Rural	1 116	91,38
08030	Saint-Adelme	138, rue Principale Saint-Adelme G0J 2B0 Téléphone : (418) 733-4044	Paroisse	Rural	467	101,62
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	10, 8 ^e Rang, St-Jean-de- Cherbourg, G0J 2R0 Téléphone : (418) 733-8177	Paroisse	Rural	182	113,77
08015	Grosses-Roches	122, rue de la Mer C.P. 69 Grosses-Roches G0J 1K0 Téléphone : (418) 733-4273	Municipalité	Rural	378	63,65
08005	Les Méchins	108, route des Fonds Les Méchins, G0J 1T0 Téléphone : (418) 729-3952	Municipalité	Rural	1 022	441,22
08902	Rivière-Bonjour	158, rue Soucy, 2 ^e étage Matane, G4W 2E3	Non organisé	Autre		1 678,11
080	MRC de La Matanie	Téléphone : (418) 562-6734	MRC		Sans TNO	1 636,70
TOTAL					20 957	3 315

Source (population) : Gouvernement du Québec, décembre 2017. Décret 1213-2017 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements. Estimation de l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2017.

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC de la Matanie

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web :

<https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles uniquement végétales		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)	
			oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA))		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
8080	Baie-des-Sables (M)	281	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8073	Saint-Ulric (M)	648	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8065	Saint-Léandre (P)	161	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8040	Sainte-Paule (M)	108	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8053	Matane (V)	5616	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8035	Saint-René-de-Matane (M)	456	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8023	Sainte-Félicité (M)	406	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8030	Saint-Adelme (P)	191	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8010	Saint-Jean-de-Cherbourg (P)	80	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8015	Grosses-Roches (M)	208	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8005	Les Méchins (M)	496	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO
8902	Rivière-Bonjour (NO)	0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SO	0	SO	SO	ND	SO	ND	SO

Nom du répondant : NIXON STANON

Fonction : CONSEILLER ENVIRONNEMENT ET COURS D'ÉTUDE

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

NIXON STANON
Signature

09/05/2018
Date

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 5 logements et moins incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 50 % en 2017, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation desservies pour l'année 2017, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MDDELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, K ou M. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 5 logements et moins a un objectif de desserte de 250 unités d'occupation résidentielle en 2017, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web). Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épanchées, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2017. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2017. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entiereté de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf>.

- l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires pour traiter les matières organiques résidentielles. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales (résidus incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation des composteurs de ce type. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104